



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Limoges, le 04/07/2024

Affaire suivie par :
Nicolas LECOEUR
Chef du SERFOB
Tél : 05.87.79.84.85
nicolas.lecoeur@agriculture.gouv.fr

Compte rendu de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois du 26 juin 2024

1) Introduction

- **Bénédicte GENIN**, DRAAF représentant le Préfet de la Nouvelle Aquitaine
Précise le contexte de cette CRFB en période de réserve électorale donc centrée sur des sujets techniques.
- **Bernard LAZARINI**, excuse Henri SABAROT pour le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine

Les documents ont été envoyés à tous les membres de la CRFB en amont de la réunion.

En complément des échanges, seront joints au compte-rendu :

- le bilan régional du dispositif France Relance – Adaptation des forêts aux changements climatiques,
- le diaporama présenté par les 2 FIBOIS sur la conjoncture en lien avec la note déjà transmise,
- les fiches citées lors du sujet incendie sur la gestion des ripisylves et la gestion des feuillus en accompagnement sur les Landes de Gascogne,
- une nouvelle version du memento 2024 (compléments en page 6).

2) Bilan financier 2023

- Inquiétude du Conseil Départemental des Landes sur l'avenir des formations forestières, notamment par rapport aux métiers du bois => sujet possible de la CRFB de fin 2024. La filière confirme qu'une attention particulière est nécessaire sur ce sujet qui constitue un goulot d'étranglement potentiel.
- Demande de la DREAL sur le bilan France Relance – en pièce jointe.
- Remarque du Conseil Départemental de Gironde sur l'intérêt d'ajouter les aides financières apportées par les Conseils Départementaux. Une tentative de récolte de ces données sera faite pour le bilan financier 2024.
- Le CNPF s'interroge sur l'évolution des matériels d'exploitation aidés dans le cadre de ESPR. L'ADEME rappelle les critères de l'aide notamment sur la charge à l'essieu.
- Les ETF NA interrogent sur le contrôle des poids et les paiements sur ESPR. La pesée est un point de vigilance pour l'ADEME sans pour l'instant de dossiers rejetés sur ce point. Les paiements doivent suivre.

3) Indicateurs 2023 du PRFB

- Certains membres de la CRFB déplorent la publication de plus en plus tardive par le niveau national des chiffres sur la filière et notamment des résultats de l'enquête annuelle de branche. La remarque sera remontée au national.
- Avec 5 ans de recul sur ces indicateurs, il est convenu pour les indicateurs 2024 de réaliser, à chaque fois que c'est pertinent, une courbe et une comparaison avec les objectifs du PRFB (DRAAF).

4) Bilan des actions 2023-2024

Pas de questions/remarques.

5) Note de conjoncture

- La FIBNA, par la voie de son président, complète cette présentation en précisant qu'il y a néanmoins des freins aux investissements en lien avec les hausses des taux d'intérêt ; et en rappelant que l'objectif de la filière est bien de transformer localement et avec le meilleur bilan carbone possible les ressources forestières disponibles.

- Des remarques sont formulées sur la REP (Responsabilité élargie aux producteurs) appliquée aux produits bois. C'est un sujet national avec une réponse du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires disponible sur : <https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ231108944.html>

- France Nature Environnement exprime des inquiétudes sur l'augmentation de l'utilisation de la ressource forestière pour des usages énergétiques. L'ADEME rappelle : le principe de hiérarchisation des usages afin de maximiser le stockage du carbone dans les produits bois, le rôle de la cellule biomasse régionale pour évaluer les ressources et les utilisations, ainsi que l'évolution des dispositifs d'aide pour mieux contrôler ces utilisations.

- Le CNPF insiste sur l'ambiance délétère actuelle qui entoure la récolte de bois en forêt et les pratiques sylvicoles. Autre sujet sensible, l'équilibre sylvo-cynégétique qui fragilise le renouvellement forestier et toute la chaîne de valeur qui en découle.

6) Fiche "Gestion forestière et risque incendie"

- La DREAL fait remarquer que le maintien des feuillus pourrait être plus mis en valeur. Le SYSSO répond sur l'existence d'autres fiches spécifiques FIBOIS LdG/SEPANSO qui sont jointes à ce compte-rendu.

7) Conclusion

- **Bénédicte GENIN** : le sujet Formation/Attractivité des métiers est identifié pour la CRFB de fin 2024. Si vous souhaitez aborder d'autres sujets, le Conseil Régional et la DRAAF réceptionneront vos propositions.